

Bourses et
subventions

La
recherche

Partenariat

Le
FRQSC

Éthique

Espace presse

Mon dossier



Accueil / Bourses et subventions / Consulter les programmes - Remplir une demande

La sexualité chez les adolescentes, les adolescents et les jeunes adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

[Retourner aux résultats](#)



Imprimer



Partager

En résumé

Année de concours :	2017-2018
Date limite (avis ou lettre d'intention) :	15 mars 2017, 16h
Date limite (demande) :	24 mai 2017, 16h
Montant :	Volet Projet : 168 307 \$
Durée du financement :	2 ans
Annnonce des résultats :	Semaine du 10 juillet 2017

[Remplir une demande](#)

Avez-vous des questions?



Marc Bélanger

Responsable de programmes

Courriel : actions-concertees.sc

418 643-7582, poste 3192

APPEL DE PROPOSITIONS

Proposé par :

Le Réseau national d'expertise en troubles du spectre de l'autisme (RNETSA)

et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)



[Appel de propositions \(pour impression\)](#)

Boîte à outils

ACCÈS RAPIDE

Formulaires électronique et dossier du chercheur financé

CV commun canadien

Règles du programme Action Concertée

FORMULAIRE POUR INFORMATION «LETTRE D'INTENTION»

Projet de recherche

1. **OBJECTIFS**
2. **CONTEXTE**
3. **BESOINS DE RECHERCHE**
4. **CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION**
5. **VOLET OFFERT DANS CE CONCOURS**
6. **LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**
7. **DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**
8. **DATES IMPORTANTES**
9. **RENSEIGNEMENTS**
10. **ANNEXE 1 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES RÉCIPIENDAIRES ET DES PARTENAIRES**
11. **ANNEXE 2 – DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS (POUR INFORMATION SEULEMENT)**
12. **ANNEXE 3- GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES LORS DES ÉVALUATIONS DE PERTINENCE ET SCIENTIFIQUE**

1. OBJECTIFS

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions qui a pour objectif de :

- Mieux comprendre le rapport à la sexualité des adolescentes, des adolescents et des jeunes adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ainsi que leurs besoins;
- Cerner les facteurs et contextes qui facilitent ou entravent leur épanouissement sexuel;
- Identifier les pratiques de soutien favorables à l'épanouissement de la vie intime et de la sexualité chez ces jeunes.

À terme, les résultats du projet financé devraient permettre de dégager des pistes de réflexion et d'action pour mieux soutenir les adolescentes et adolescents de même que les jeunes adultes ayant un TSA dans l'expression d'une vie amoureuse et sexuelle saine, au même titre que tous les jeunes de leur âge.



2. CONTEXTE

Tout comme la majorité des adolescentes et adolescents et des jeunes adultes de leur âge, les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) peuvent souhaiter satisfaire leur curiosité, témoigner de l'intérêt pour la sexualité et chercher à s'épanouir sur le plan affectif et dans des relations amoureuses. Par ailleurs, comme le mentionne le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM 5), l'autisme se caractérise, entre autres, par des comportements et intérêts particuliers qui se manifestent parfois de façon peu conventionnelle. Ceci peut constituer un facteur de risque par rapport à l'expression de la sexualité, et peut se traduire par des comportements inadéquats comme, par exemple, parler de sexualité à des moments inappropriés, ou poser, dans

CV

Fichier joint des contributions détaillées au CV commun canadien



Préparer un CV pour les FRQ



FORMULAIRE POUR INFORMATION «DEMANDE DE SUBVENTION»

Projet de recherche



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

Conduite responsable en recherche



Projets de recherche en cours



Politique sur la conduite responsable en recherche



Règles générales communes (RGC)



RAPPORT FINAL

Guide de rédaction du rapport final des Actions concertées

Rapport de recherche



Assistance informatique

Courriel : centre.assistance.sc
 Québec : 418 646-3669
 Ext. de Québec : 1 866 621-7084

Lundi au vendredi
 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
 (vendredis d'été : 8 h 30 à 12 h)

Les demandes d'assistance

des endroits publics, des gestes de nature sexuelle qui pourraient être qualifiés de déviants ou d'illégaux, pouvant parfois même mener à des poursuites judiciaires, entraînant un ensemble de conséquences négatives et non négligeables pour la personne autiste et sa famille.

De même, tout comme les autres jeunes de leur âge, les personnes ayant un TSA peuvent développer des intérêts spécifiques en matière de sexualité, tels que le fétichisme. Toutefois, la façon de vivre ou d'exprimer ces attirances peut être plus difficile à gérer que pour les autres personnes. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer certaines de leurs difficultés sur le plan du rapport à la sexualité, ainsi que la survenue de comportements inappropriés sur le plan de son expression, relevons notamment un faible niveau d'habiletés sociales, des difficultés sur le plan communicationnel, certaines particularités neurosensorielles, l'hypersensibilité et la capacité d'autorégulation. Il faut aussi mentionner, dans le contexte de l'hypersexualisation de la société, les effets possibles d'un manque ou d'un faible accès à des relations affectives réelles, combiné à un accès facile à des relations affectives virtuelles. L'accès facile à la pornographie (soft ou hardcore) au moyen des nouvelles technologies peut avoir des effets importants sur le développement d'intérêts sexuels particuliers ou déviants. Le passage de relations virtuelles à des relations réelles peut également s'avérer problématique en l'absence des outils et capacités adéquates pour agir en conformité avec les normes sociales et juridiques^{2.1}.

Pour beaucoup de jeunes ayant un TSA, les parents, les enseignants ou certains pairs contribuent au développement des connaissances et à l'apprentissage des comportements adéquats à adopter en matière de sexualité. Mais leur rôle à cet égard peut être problématique notamment pour les parents qui pourraient être réticents ou inquiets par rapport à l'expression de la sexualité de leur adolescent autiste. Par ailleurs, les périodes de la préadolescence et de l'adolescence sont des moments jugés importants dans le développement du rapport à la sexualité, ce qui met en relief l'importance de l'éducation pendant ces années déterminantes.

Ainsi, à partir d'une meilleure connaissance de la problématique de la sexualité chez les jeunes ayant un TSA, il importe de sensibiliser, d'informer et de soutenir les personnes ayant un TSA (avec ou sans comorbidité ou déficience intellectuelle) ainsi que les familles et les milieux où ils vivent et évoluent pour offrir une éducation sexuelle adéquate susceptible de favoriser l'expression de leur sexualité et leur développement harmonieux.

C'est dans cette perspective que le RNETSA s'associe avec le FRQSC pour inviter la communauté scientifique à répondre à cet appel dans le cadre du présent concours.

^{2.1} Voir le texte de Mylène Moisan paru dans La Presse + : [\[En ligne\]](#) 



3. BESOINS DE RECHERCHE

Les propositions devront répondre à chacun des besoins suivants :

1. Selon l'état actuel des connaissances, quelles sont les particularités des adolescentes et adolescents et des jeunes adultes ayant un TSA quant à leur rapport à la sexualité ?
2. Selon les personnes TSA et leur entourage, quels sont les facteurs et contextes qui favorisent, chez les adolescentes et adolescents et les jeunes adultes ayant un TSA, l'épanouissement de leur vie intime et l'expression de leur sexualité ? Quels en sont les principaux obstacles et défis ?
3. Quels sont les besoins des jeunes ayant un TSA en matière de soutien à leur épanouissement sexuel ?

4. À partir des connaissances acquises et de l'analyse des pratiques et programmes existants au Québec et ailleurs, quelles sont les pratiques de soutien qui apparaissent les plus favorables à l'épanouissement de la sexualité des jeunes ayant un TSA ?

Retombées attendues

Les résultats de la recherche devraient permettre de dégager des pistes de réflexion susceptibles de favoriser la reconnaissance de l'intérêt pour la sexualité des adolescentes et adolescents et des jeunes adultes ayant un TSA. Ils devraient également permettre de trouver des pistes d'action pour mieux soutenir ces derniers dans l'expression de leur sexualité et, ainsi, favoriser leur développement harmonieux et leur intégration sociale.



4. CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

- Cette Action concertée permettra d'offrir une subvention sous le volet suivant : projet de recherche.
- Le montant prévu pour la subvention est de 168 307\$.
- Le début de la période de subvention est établi au 15 juillet 2017.
- Le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. 25 % de la dernière tranche de la subvention sera retenu jusqu'au dépôt du rapport final.
- Un rapport intérimaire est attendu à la mi-parcours. Ce rapport doit présenter l'état d'avancement du projet et pourra être présenté lors des rencontres de suivi organisées par le FRQSC.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- Les lettres d'intention et les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'université, de collège, aux chercheurs d'établissement et aux chercheurs boursiers qui peuvent agir à titre de responsable de la demande de subvention.
- **Dans le cadre de ce concours, une seule lettre d'intention et une seule demande peuvent être déposées à titre de responsable.**
- **Dans le cadre de ce concours, les membres réguliers (incluant les responsables) peuvent participer à un maximum de quatre lettres d'intention et de quatre demandes.**
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans les **Règles générales communes** [📄 PDF](#) et le **programme Actions concertées** [📄](#) quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles^{4.1}, au respect de la propriété intellectuelle^{4.2} aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité de même qu'à la définition des statuts.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du **programme Actions concertées** [📄](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et scientifique sont précisées.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du **programme Actions concertées** [📄](#) la personne responsable d'un projet financé **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues

dans le programme. À ces rencontres, sont conviés les membres de la ou des équipes financées, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FRQSC. Elles sont organisées par le FRQSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention ou à même la bourse.

- Les titulaires d'une subvention doivent avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Dans cet esprit, le FRQSC a développé le Guide 1 :4 :20^{4.3} que les titulaires d'une subvention devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires font également partie du rapport.
- Après le dépôt du rapport final, le FRQSC organise une rencontre de transfert des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large d'utilisateurs potentiels. Les responsables des projets financés sont tenus d'y participer. Les frais de déplacement inhérents à cette activité doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- À l'instar de tout projet de recherche, les titulaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture en collaboration avec le Réseau national d'expertise en troubles du spectre de l'autisme, dans le cadre du programme Actions concertées. Un rappel sera fait par le Fonds aux titulaires afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.
- Les chercheuses et chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7000 \$ par an et demander un dégagement d'enseignement en vertu du Programme pour le dégagement d'enseignement de chercheurs de collège^{4.4}. Ces fonds sont toutefois conditionnels à la disponibilité de crédits.

4.1 Voir également l'**Annexe 2** du présent document.

4.2 Voir également l'**Annexe 1** du présent document.

4.3 **Guide pour la rédaction du rapport scientifique**  conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20).

4.4 **[En ligne]** 



5. VOLET OFFERT DANS CE CONCOURS

Définition du volet

Projet de recherche

L'objectif de ce volet est de soutenir des projets, menés individuellement ou en groupe, visant à répondre aux besoins et priorités énoncés dans l'appel de propositions. Les projets financés dans ce volet doivent démontrer leur potentiel à conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances, notamment par l'exploration de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Les propositions doivent également faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les prises de décisions et les personnes impliquées dans le milieu.



6. LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds Société et culture situé dans la rubrique «**Dossier du chercheur (formulaires électroniques et dossier du chercheur financé)** [☞](#)». À cette étape, seuls le curriculum vitæ (**CV commun canadien** [☞](#)) et le fichier des **contributions détaillées** [☞](#) [DOC](#) de la personne responsable sont exigés. Ils doivent être complétés sur les formulaires prévus à cet effet, également disponibles dans la boîte à outils de cette page.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'informations quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du **programme Actions concertées** [☞](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none">• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions• Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none">• Applicabilité des résultats attendus• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none">• Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée• Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée	10 points

Les recommandations du Comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les personnes devront donc tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.



7. DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence sont invitées à déposer une demande complète. Pour ce faire, elles doivent remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique «**Dossier du chercheur (formulaires électroniques et dossier du chercheur financé)** [🔗](#)», de la section «Mon dossier» sur le site Web du Fonds Société et culture. L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité et contribution à l'avancement des connaissances (13 pts) • Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis (12 pts) • Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique (15 pts) • Réalisme du calendrier (5 pts) • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiants, publications, subventions, etc.) (10 pts) • Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées et stratégie de transfert	<ul style="list-style-type: none"> • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) • Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et liens avec les 	20 points

	partenaires du milieu, y compris les partenaires de l'Action concertée (10 pts)	
Formation	<ul style="list-style-type: none"> Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et responsabilités prévues (10 pts) 	10 points




8. DATES IMPORTANTES

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le mercredi le 15 mars à 2017 à 16 heures, de même que les pièces à joindre, le cas échéant. Les documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés à la suite du fichier joint des contributions détaillées du CV commun canadien de la personne responsable de la demande. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine 27 mars 2017.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le mercredi le 24 mai à 16 heures, de même que les documents à joindre, le cas échéant. Les documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés à la suite du fichier joint des contributions détaillées du CV commun canadien de la personne responsable de la demande. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Tel que stipulé au point 3.3 des **Règles générales communes**  des Fonds de recherche du Québec : « La personne qui présente une demande assume l'entière responsabilité de son dossier. Celui-ci doit être complet et répondre à chacune des exigences du programme ». De plus, aucun document transmis après la date limite, ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas exigé par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 10 juillet 2017.

Le début du projet est prévu pour le **15 juillet 2017**.



9. RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir plus d'information sur ce concours

Marc Bélanger
Responsable de programmes
FRQSC
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192
Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca ou marc.belanger@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou tout problème d'ordre technique

Odile Renaud
Technicienne en administration
FRQSC
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3194
Courriel : Odile.Renaud@frq.gouv.qc.ca

Mis à jour le 30 janvier 2017



10. ANNEXE 1 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES RÉCIPIENDAIRES ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, les partenaires de l'Action concertée et le Fonds Société et culture reconnaissent la propriété intellectuelle des récipiendaires sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les récipiendaires ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des récipiendaires. De même, ils peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des récipiendaires.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, ils peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les récipiendaires (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). La personne responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport


final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Les partenaires et les bénéficiaires s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée aux partenaires. Le responsable garantit aux partenaires qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.

Consultez les précisions sur les conditions entourant la **propriété intellectuelle**  **PDF** à l'intention des bénéficiaires et des partenaires.



11. ANNEXE 2 – DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS (POUR INFORMATION SEULEMENT)

Consultez les **dépenses admissibles**  **PDF** dans ce concours. (pour information seulement)



12. ANNEXE 3- GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES LORS DES ÉVALUATIONS DE PERTINENCE ET SCIENTIFIQUE

Consultez la **grille de signification des notes et des cotes**  **PDF** lors des évaluations de pertinence et scientifique.



Suivez-nous



Restez en contact



Plan du site

Accueil

Bourses et subventions

À propos du FRQnet
Consulter les programmes
- Remplir une demande
Règles générales communes
Appuyer un candidat
Évaluer une demande
Résultats des concours 2016-2017
Règles des concours antérieurs

La recherche

La recherche en vedette
La recherche financée par le FRQSC

Partenariat

Pourquoi devenir partenaire du FRQSC?
Devenir partenaire du FRQSC
Nos partenaires
Appels de propositions en cours
Projets de recherche
Rapports de recherche
Activités de transfert des connaissances

Le FRQSC

Mission et domaines de recherche
Plan stratégique 2014-2017
Faits et chiffres
Diffusion de l'information
Conseil d'administration et comités
Direction scientifique
Répertoire du personnel
Conseillers scientifiques
Données et statistiques
Publications
Emplois
Logo

Éthique

Contexte
Éthique de la recherche
Conduite responsable en recherche
Propriété intellectuelle
Recherche en éthique
Comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique
Capsules d'information
Consultation et événements
Liens et publications d'intérêt
Capsules

Espace presse

Nouvelles et communiqués
Documents promotionnels
Les SSH en innovation
Calendrier d'événements
Multimédia

Mon dossier

Consultez aussi

[Fonds Nature et technologies](#) 

[Fonds Santé](#) 

[Scientifique en chef du Québec](#) 

[Webmestre](#) |

[Conditions d'utilisation](#) |

[Déclaration de services](#) |

[Accessibilité](#) |

[Politique de confidentialité](#) |

[Accès à l'information](#) |

[Propriété intellectuelle](#) |

[Nétiquette](#)

Dernière mise à jour : janvier 2017

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2014